



LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE



Règlement de fonctionnement

Secteur familles

Centre social Vallée de l'Authre

« Saison 2026/2027 »

1. Un centre social, qu'est-ce que c'est ?

Les centres sociaux sont des structures de proximité qui créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain.

Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. Surtout, les centres sociaux, plus grand réseau social de France, sont portés par des habitants. Le centre social, c'est vous !

Pour la mobilité, pensez à covoiturer, nous pouvons vous aider !

2. Le secteur Familles/séniors !

- Des activités pour soi, à partager en familles ou entre amis, qui s'adressent à tout le monde, de 0 à 110 ans !
- Le secteur familles/séniors : un secteur dynamique en perpétuel mouvement : une idée ? Une envie ? N'hésitez pas à venir nous en parler.
- Besoin d'une écoute, d'une orientation ? Un accompagnement individuel est également possible par la référente Famille.
- Depuis 2004, retrouvez-nous dans toutes les salles et toutes les communes de votre territoire : Crandelles, Jussac, Laroqueville, Marmanhac, Naucelles, Reilhac, Teissières de Cornet.

3. Accès aux activités

Les activités sont ouvertes à toutes les familles adhérentes au centre social. L'adhésion annuelle est obligatoire pour participer. Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année en cours.

- Ateliers gérés par des bénévoles : l'adhésion seule est facturée.



LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE

- Ateliers gérés par des professionnels : l'adhésion, ainsi que le tarif de l'atelier est facturé.

Pour savoir les montants des différents tarifs et adhésions, merci de se référer au dépliant de rentrée du secteur familles.

Pour information, l'adhésion est gratuite pour les référents d'ateliers.

a) Portes ouvertes : du 21 septembre au 20 octobre 2026

Vous pouvez venir librement essayer les ateliers aux jours, horaires et lieux habituels mentionnés au sein du dépliant de rentrée.

b) Inscriptions : lors des ateliers du 5 au 16 octobre 2026

Marion référente Familles se présente aux ateliers pendant ces 15 jours pour vous rencontrer et vous permettre de remplir le document d'inscription.

Durant sa venue, si vous le souhaitez, vous pourrez régler le montant dû par chèque ou en espèce. Des modalités de paiement en plusieurs fois sont possibles. N'hésitez pas à vous rapprocher de Marion ou de Anne, secrétaire du centre social.

Pour les personnes qui ne sont pas présentes lors de la venue de Marion aux ateliers, le dossier est également disponible à l'accueil du centre social ou sur notre site internet csiva.fr rubrique « Familles ».

Suite à la réception du dossier d'inscription, vous recevrez une facture (par mail ou courrier selon ce que vous avez coché sur le dossier) et vous pourrez la régler à l'accueil ou, si vous n'êtes pas disponible sur nos horaires d'accueil, en déposant une enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du centre social.

Il est mentionné sur le dossier d'inscription que, sans retour du dossier pendant les vacances d'automne, les habitants ne seront pas autorisés à revenir aux ateliers à la rentrée.

Attention : lors de l'inscription, pour les ateliers payants (hors adhésion), merci de vous munir d'une photocopie de votre attestation de quotient familial ou de votre dernier avis d'imposition.

Ateliers sportifs : Concernant les adhérents un questionnaire de santé peut venir remplacer le certificat médical d'aptitude : à condition que la réponse soit non à toutes les questions.

Jauge des ateliers : Nous nous réservons la possibilité de refuser des personnes à l'atelier si une jauge maximale est appliquée. La priorité sera faite aux adhérents qui fréquentaient déjà l'atelier l'année précédente, et en suivant, les adhérents habitants de la vallée de l'Authre seront également prioritaires sur ceux habitant hors territoire.





LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE

4. Communication aux habitants

Les flyers de rentrée avec toutes les informations utiles sont envoyés par mail aux anciens adhérents, aux mairies, partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que déposés dans les différents commerces du territoire.

Tout habitant intéressé qui se présente en Mairie pourra être informé des modalités du Secteur Familles. Il est possible de se présenter au centre social pour obtenir des informations sur les animations.

Aussi, il est possible de prendre rendez-vous avec Marion en cas de besoin de précision ou de demande particulière (aidant familial qui souhaite participer aux ateliers, enfants à besoins spécifiques...).

Les différentes informations du secteur Familles sont disponibles sur notre site csiva.fr ainsi que sur le Facebook du centre social : [@CentreSocialValleeAuthre15](https://www.facebook.com/CentreSocialValleeAuthre15).

5. Absences

En cas d'absence, merci de prévenir le référent de l'atelier ou directement au centre social afin que la personne en charge du groupe ait une idée du nombre de participants présents. En effet, le référent d'atelier a besoin de cette information pour la bonne organisation de l'atelier.

Si c'est une absence programmée à l'avance, la référente familles envoie un mail aux adhérents. Si c'est une annulation de dernière minute, un message est envoyé aux adhérents et un appel à ceux qui n'ont pas de portable.

6. Règles de vie collective

Pour le bon déroulement des activités :

- Le respect des horaires est demandé.
- Un comportement respectueux envers les autres participants, les animateurs et les locaux est attendu.
- Toute personne participant aux activités s'engage à respecter les valeurs du centre social : écoute, respect, non-jugement, solidarité... Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

7. Responsabilités

Le centre social décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.





LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE

Ce règlement peut être amené à évoluer en fonction des besoins du secteur familles. Ce règlement commun est là pour que chacun se sente bien accueilli et pleinement acteur du Secteur Familles. Vos idées, vos envies et votre engagement font toute la richesse de nos projets. Merci d'y contribuer avec enthousiasme !

Pour le conseil d'administration

Le bureau collégial

C. MARTIAL

